

HT
395
.C32A514
Ile-du-
Prince-
Edouard

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'un des rapports sur les
perspectives de développement
dans les provinces, territoires
et régions du Canada
préparés par *Canada*
le ministère de l'Expansion économique régionale



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

Décembre 1979

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

PREFACE

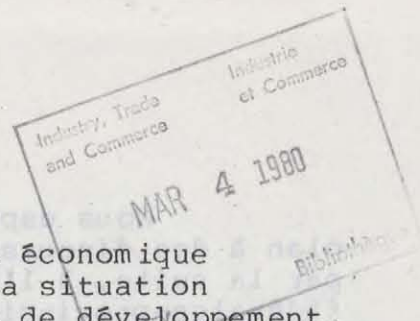
En 1973, le ministère de l'Expansion économique régionale publiait une série de rapports sur la situation économique des provinces et leurs perspectives de développement. Les rapports ont contribué à la mise en pratique fructueuse d'une nouvelle approche fédérale-provinciale, soit l'entente-cadre de développement conçue en tant que mécanisme souple visant à assurer l'essor des diverses régions du Canada. Ce mécanisme nouveau avait pour principal objectif de permettre la formulation de stratégies de développement régional fédérales-provinciales intégrées et fondées sur l'identification et la réalisation des possibilités de développement¹.

Avec le recul, on constate aujourd'hui que le milieu de la décennie a été, à bien des égards, une période décisive au cours de laquelle des rajustements et des réalignements fondamentaux sont intervenus à l'extérieur comme à l'intérieur du Canada. Ces considérations jointes au débat public qui s'est ouvert récemment à propos des rôles que doivent jouer le milieu des affaires, le monde du travail et l'Etat dans l'économie, montrent que le moment ne saurait être mieux choisi pour réexaminer à fond les problèmes économiques et les possibilités d'expansion. Le présent rapport va plus loin que les études précédentes du MEER sur le sujet, en ce sens qu'il examine les principaux facteurs influençant la performance de l'économie provinciale. En outre, il scrute les questions et les instruments politiques qui ont un effet sur la planification et la réalisation éventuelle des perspectives de développement économique.

L'analyse commence par une description détaillée des facteurs de progrès économique et par une évaluation du rendement de l'économie de la province. Ce début analytique forme le contexte de la section suivante, qui traite des problèmes précis de développement de la province et des questions qui se rattachent à son évolution économique. Les approches fédérale et provinciale du développement sont ensuite étudiées. Portant sur les possibilités de croissance, la section qui suit constitue l'élément central du rapport. Elle expose les avantages comparatifs dont bénéficie la province et met en évidence ses possibilités d'expansion.

Il va sans dire qu'au fil des années, la situation économique régionale et les possibilités de développement continueront d'évoluer. De même, il est clair que le développement économique continuera de nécessiter la coordination des politiques régionales, provinciales et intergouvernementales.

1. A l'exception de l'Ile-du-Prince-Edouard.



Nous espérons que le présent rapport servira d'arrière-plan à des discussions fédérales-provinciales sur l'économie et, par la suite, à l'élaboration et à l'application de stratégies fédérales-provinciales de développement et que, dans une perspective plus large, il ajoutera à moyen terme une dimension spatiale aux décisions économiques nationales.

TABLE DES MATIERES

1.	APERCU GENERAL	1
2.	LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2
	2.1 Historique	2
	2.2 Les facteurs de développement	3
	2.2.1 Les ressources naturelles	3
	2.2.2 Les marchés	3
	2.3 Aperçu de la performance économique	4
	2.3.1 Les indicateurs généraux	4
	2.3.2 Le marché du travail	5
	2.3.3. Le climat des investissements	6
	2.3.4. L'analyse sectorielle	7
	2.4 Les perspectives à moyen terme	11
3.	LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	14
4.	LES INSTRUMENTS FEDERAUX ET PROVINCIAUX	17
	4.1 La politique d'expansion économique	17
	4.1.1 Le Conseil de développement de l'Atlantique	18
	4.1.2 La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole	18
	4.1.3 Le Plan d'ensemble de développement	19
	4.2 Les instruments fédéraux	23
	4.3 Les instruments provinciaux	24
5.	LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT	25
	5.1 Les avantages comparatifs de l'Ile-du-Prince-Edouard	25
	5.2 L'examen des principaux projets	26
	5.3 Les avantages des divers secteurs économiques	28
	5.4 Les avantages géographiques	29

5.5	Les liaisons intersectorielles et interprovinciales	29
5.6	Les secteurs économiques dominants	30
5.7	Les secteurs d'une possible intervention gouvernementale	32
6.	RESUME ET CONCLUSIONS	34

1. APERCU GENERAL

L'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard a connu une croissance modeste entre 1971 et 1978, sauf en 1977-1978, où son produit intérieur réel a dépassé celui de l'ensemble du Canada.

L'émigration qui a toujours marqué l'histoire de cette province s'est transformée en un mouvement inverse au cours des années 70, amenant dans cette province une moyenne nette d'environ 800 personnes par année. Ce mouvement devrait se poursuivre, mais à un rythme plus lent.

Par ailleurs, au cours de cette période, les investissements ont progressé bien au-delà de la moyenne nationale et il devrait en être ainsi au cours des cinq prochaines années.

Le taux de croissance économique actuel devrait se maintenir pour les cinq prochaines années, grâce au niveau d'activité enregistré dans l'industrie du bâtiment. Parmi les travaux en cours, mentionnons la construction d'un hôpital et du siège administratif du ministère des Anciens combattants.

Les industries de l'agriculture, de la pêche et de la transformation des aliments devraient connaître un accroissement de leur production. Le rendement élevé de l'élevage des porcins et des autres bestiaux devrait se poursuivre, de nouvelles espèces de poissons augmenteront le volume des prises, et une plus grande partie des récoltes sera orientée vers l'industrie de la transformation.

De plus, on espère que le rythme de la création d'emplois se poursuivra, ce qui réduira le taux du chômage.

L'exploitation forestière bénéficiera d'un intérêt accru, surtout comme source d'énergie pour le chauffage domestique.

Si toutes les prévisions énoncées ci-dessus se réalisent, l'économie de la province se trouvera dans une situation beaucoup plus favorable que par le passé.

2. LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Historique

La performance économique de la province a toujours été reliée au volume des ventes de pommes de terre et au prix que les agriculteurs reçoivent pour leurs récoltes. Cet état de dépendance s'est toutefois atténué du fait qu'une plus grande partie de ces récoltes est maintenant transformée sur place.

Le développement rapide du secteur tertiaire a contribué à diversifier l'économie et à stimuler la croissance de la capitale, Charlottetown.

Le secteur secondaire est dominé par des industries de transformation de produits agricoles et de produits de la pêche. Cependant, des efforts considérables ont été faits au cours des dernières années pour implanter des industries de fabrication axées sur les ressources de cette province.

Le tableau 1 illustre le produit intérieur réel pour chacune des principales industries.

Tableau 1

Produit intérieur réel
Ile-du-Prince-Edouard
1977
(en dollars constants de 1971)

	1971 (en millions de \$)	1978 (en millions de \$)	Variation en %
Agriculture	16	21	31,5
Pêche	8	3	- 62,5
Fabrication et transformation	19	24	26,3
Bâtiment	22	24	9,1
Services publics	3	3	0
Total des biens	68	75	10,3
Total des services	164	223	36,0
TOTAL	232	298	28,4

Source : Conference Board in Canada.

2.2 Les facteurs de développement

2.2.1 Les ressources naturelles

L'Ile-du-Prince-Edouard occupe un territoire de près de 568 557 hectares qui fait partie intégrante de la région vallonnée de l'Acadie. Dans cette province, on ne trouve aucune terre agricole de première catégorie; les terres sont de deuxième et de troisième dans une proportion de 72 %, soit une superficie de 407 237 hectares, ce qui explique l'appellation la ferme d'un million d'acres.

Le climat de l'Ile-du-Prince-Edouard est fortement influencé par les masses d'air continentales qui traversent le Canada, du nord-ouest au sud-est. Au cours de l'année, la période durant laquelle le gel n'est pas à craindre s'étend en moyenne sur 155 jours; des précipitations d'environ 1 092 millimètres y sont uniformément réparties. Au printemps et en été, la température varie entre 3° et 17° C. Le climat permet des cultures variées, mais l'humidité qui y sévit au printemps et à l'automne peut retarder les semailles et les moissons.

La province est entourée d'eau; alors les possibilités de pêche sont nombreuses; de tous les produits de la mer, c'est le homard qui est le plus important.

Il n'existe dans cette province aucun gisement minéral en exploitation, à l'exception du gravier et des combustibles fossiles.

2.2.2 Les marchés

Le volume de la production provinciale, peu importe le domaine, est minime par rapport à l'ensemble de la production canadienne; aussi, les prix sont établis à l'extérieur de la province à moins qu'ils ne soient fixés et maintenus grâce à des programmes du gouvernement fédéral ou provincial. Cela signifie que dans la plupart de ses secteurs de production, la province ne fixe pas les prix mais doit accepter ceux qu'on lui offre.

Il s'ensuit que de nombreuses industries de base sont soumises au cycle " des hauts et des bas ", ce qui empêche une planification de leur croissance. Même lorsque ces produits sont transformés, ils continuent à subir les effets d'un marché cyclique.

2.3 Aperçu de la performance économique

2.3.1 Les indicateurs généraux

Entre 1971-1977, l'Ile-du-Prince-Edouard a vu le revenu personnel par habitant s'accroître de 129,3 %, ce qui représente une augmentation légèrement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique, et sensiblement plus élevée que l'augmentation moyenne nationale de 115,7 %. En 1977, le revenu personnel par habitant était de \$4 975 dans cette province, contre une moyenne de \$7 411 pour l'ensemble du pays.

Une tendance semblable s'est manifestée dans le cas du revenu salarial par habitant, qui s'est accru de 120,4 %, dépassant de beaucoup l'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ensemble du pays de 1971 à 1977. En 1977, le revenu salarial par habitant à l'Ile-du-Prince-Edouard était de \$3 817, contre \$6 445 pour l'ensemble du Canada.

Les paiements de transfert par habitant sont passés de \$438 en 1971 à \$1 158 en 1977. Cette augmentation de 164,4 %, au cours de la période 1971-1977, est de 14,2 points supérieure à la moyenne nationale, mais elle est toutefois inférieure de 16,9 points à l'augmentation survenue dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique.

Les salaires et traitements n'ont cessé d'augmenter depuis 1971, année où la masse salariale était de \$126,4 millions; en 1978, elle atteignait \$40,5 millions. Ceci représente une augmentation de 169,4 % entre 1971 et 1978, soit une augmentation supérieure à la moyenne des provinces de l'Atlantique de 15,3 points et à la moyenne du Canada de 20,1.

Le revenu personnel disponible a augmenté plus rapidement sur l'Ile-du-Prince-Edouard qu'au Canada et dans les provinces de l'Atlantique pendant 1971 à 1978, soit de 140,3 %. L'augmentation canadienne de 132,7 % est inférieure de 7,6 points à la moyenne provinciale, tandis que celle des provinces de l'Atlantique (136,1 %) est inférieure de 4,2 points.

Quant au produit intérieur brut de l'Ile-du-Prince-Edouard, il est passé de \$255,6 millions en 1971, à \$559,5 millions en 1978, ce qui représente une augmentation de 118,9 % pour cette période. Cette augmentation est légèrement inférieure à l'augmentation moyenne atteinte dans les provinces de l'Atlantique, et bien inférieure à celle du Canada dans son ensemble qui est de 126 %.

Une situation similaire est signalée en ce qui a trait au produit intérieur réel dont l'augmentation, dans cette

province, est bien inférieure à la moyenne nationale pour les années 1971-1978. De 1971 à 1978, le produit intérieur réel de l'Ile-du-Prince-Edouard passait de \$232 millions à \$298 millions, soit une augmentation de 28,4 %. Cette augmentation est inférieure de 7,6 points à la moyenne enregistrée dans les provinces de l'Atlantique, et de 7 points à la moyenne nationale.

2.3.2 Le marché du travail

Entre les années 1971 et 1978, la population de l'Ile-du-Prince-Edouard est passée de 112 000 à 122 000 habitants. Ce taux de croissance de 9,3 % surpasse le taux moyen atteint dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ensemble du pays. Le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus, qui était de 74 000 en 1971, s'élevait à 87 000 en 1978, soit une croissance de 17,8 %, ce qui représente une augmentation supérieure aux moyennes établies pour les provinces de l'Atlantique et pour l'ensemble du pays. La population active de la province a augmenté de 10 000 personnes entre 1971 et 1978, soit une augmentation de 25 %, alors que le nombre d'emplois est passé de 37 000 à 45 000. Le taux de chômage est demeuré le même pour 1977 et 1978, à savoir 9,9 %, dépassant de beaucoup la moyenne nationale malgré la création de quelque 7 000 emplois au cours des huit dernières années. D'autre part, le taux d'activité de la population est passé de 54,3 à 57,8 % de 1971 à 1978, augmentation surtout imputable à l'accroissement du taux d'activité féminin au cours de cette période. A titre d'exemple, en 1971 le taux d'activité chez les femmes atteignait 34,2 %, alors qu'en 1978 il était de 44,5 %, soit une augmentation de 10,3 points. Bien que cette proportion soit inférieure à la moyenne nationale, elle n'en indique pas moins un rythme de croissance supérieur. En ce qui a trait au taux d'activité masculin enregistré de 1971 à 1978, il est passé de 68,4 à 71,7 %. A ce chapitre, la moyenne nationale est de 77,9 %, dépassant de 6,2 points celle de cette province.

La partie la plus importante de la population est le groupe des 25-34 ans qui représente 13,8 % de la population de l'île. L'augmentation de la population dans ce groupe a contribué à accroître la population active et le taux d'activité, et amené un surplus de travailleurs sur le marché du travail. Parmi les groupes extrêmes, on constate une diminution dans le groupe de 0-9 ans et une augmentation dans le groupe de 65 ans et plus.

La structure économique de la province a de tout temps favorisé le développement de ses industries primaires et des activités de transformation connexes, ce qui crée une situation de dépendance et soumet l'économie aux fluctuations saisonnières pour ce qui est du taux d'activité et du taux de chômage.

Le taux de croissance de la population active ralentira probablement jusqu'au milieu des années 80, à cause de la baisse actuelle de la natalité. Cette tendance a d'ailleurs commencé à se manifester au cours des années 60 : pour 2 838 naissances enregistrées en 1961, on n'en comptait plus que 1 936 en 1976. Etant donné cette diminution probable de la population active, le niveau d'instruction jouera un rôle vital pour ceux qui se préparent à entrer sur le marché du travail, car la concurrence s'accentuera en raison d'un nombre plus restreint d'emplois offerts.

2.3.3 Le climat des investissements

Au cours des années 1974-1978, la moyenne des investissements s'est établie à \$128,4 millions dans cette province, ce qui représente une augmentation de 122,9 % par rapport à la moyenne de \$57,6 millions pour les années 1961-1965. Le secteur des investissements a subi de nombreuses fluctuations au cours de la période 1961-1978. Après avoir enregistré une croissance de plus de 70 % en 1973 avec une somme totale de \$123,9 millions, ce secteur a fléchi d'une manière constante jusqu'en 1977, année où les investissements globaux ont recommencé à s'accroître. Les investissements globaux au cours de cette période (1971-1978) ont augmenté d'environ 125 %, contre 149 % dans l'ensemble du Canada et 82 % seulement dans la région de l'Atlantique.

En 1978, les logements mis en chantier ont augmenté considérablement par rapport à l'année précédente. Il y a eu 386 nouvelles mises en chantier dans la province au cours de cette année, soit une augmentation de 46,8 %. En 1973, on comptait 2 122 mises en chantier, soit une augmentation de 96,7 % par rapport à 1972. Ce sont là les chiffres les plus élevés jamais atteints. Au cours des années 1971-1978, il y a eu au total 9 621 mises en chantier. Si l'on compare les données de 1971 avec celles de 1978, à ce chapitre, elles révèlent un fléchissement de 11,2 %. Cette baisse est supérieure à la fluctuation moyenne nationale (-2,6 %) mais inférieure à la diminution de -18,6 % qu'a connue la région de l'Atlantique. La province a maintenant atteint un niveau extrêmement satisfaisant quant à son stock de logements.

La valeur des permis de construction émis s'est accrue au cours de la décennie, sauf en 1972 et en 1976. En 1978, cette somme s'élevait à \$90,4 millions, soit une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente. De 1971 à 1978, la province a enregistré au total une augmentation de 10,6 % à ce chapitre.

2.3.4. L'analyse sectorielle

L'agriculture

L'agriculture a toujours joué un rôle essentiel dans l'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard. De 1971 à 1978, la croissance des recettes monétaires agricoles de la province a été considérablement plus élevée que dans les autres provinces de la région de l'Atlantique. Une très grande partie de ces recettes provient de la culture commerciale la plus importante de l'île : la pomme de terre. Or, l'échelle des prix de cette denrée varie considérablement. A titre d'exemple, les agriculteurs ont dû subir, en 1975, une baisse de 41 % de leur revenu net moyen en raison du bas prix des pommes de terre.

En 1976, les revenus agricoles ont connu une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente, grâce au prix élevé des pommes de terre attribuable à la sécheresse qui avait sévi en Europe. Au cours de cette même année, l'île a exporté en Europe \$238,8 millions de kilogrammes de pommes de terre, chiffre record si on le compare aux exportations annuelles habituelles de 50,8 millions de kilogrammes. Depuis ce temps, les prix en vigueur sur le marché de la pomme de terre ont fléchi. Mais il existe encore de nombreuses possibilités d'exporter dans les pays en voie de développement des pommes de terre à semence, dans les variétés à chair blanche et à chair jaune.

On procède actuellement à l'agrandissement de l'usine locale de transformation de la pomme de terre, et la proportion de la récolte qui est destinée à la transformation a considérablement augmenté, passant de 5 % en 1969 (date du début des opérations de cette industrie dans la province) à près de 25 % au cours des dernières années. C'est grâce à l'expansion de cette industrie que le secteur de l'agriculture s'est assuré une meilleure stabilité.

Cependant, du point de vue du nombre d'emplois offerts, la culture de la pomme de terre à l'Ile-du-Prince-Edouard n'est pas une industrie en expansion, puisqu'elle ne donne du travail qu'à 3 500 personnes, contre 15 000 en 1948. Cette diminution du nombre des employés est attribuable, dans une large mesure, à la mécanisation des opérations et, en partie, au fait que les revenus demeurent incertains dans cette industrie.

L'année 1979 ne s'avère pas très bonne pour le secteur de la pomme de terre, mais on prévoit quand même que les recettes monétaires agricoles passeront de \$96,9 millions en 1978 à \$105 millions; cette augmentation sera surtout imputable au secteur du bétail et à une production accrue du lait nature et du lait industriel.

L'industrie forestière

Au cours des dernières années, l'industrie forestière de l'Ile-du-Prince-Edouard a progressivement diminué son apport à l'économie de la province. Alors que près de la moitié de l'île est couverte de forêts, de multiples facteurs se sont conjugués pour réduire considérablement les perspectives d'expansion des industries relevant de l'exploitation forestière : la mauvaise gestion, le marché limité, l'étendue et la répartition des boisés, les titres de propriété régissant leur exploitation, et enfin l'épuisement de cette ressource. La coupe du bois ne représente qu'une activité purement marginale sur le plan économique; en l'absence d'un approvisionnement assuré, la production de bois d'oeuvre (et de bois, en général) a baissé, de même que les exportations de bois à pâte. La coupe totale s'élève maintenant à 179 200 mètres cubes, contre 430 080 mètres cubes dans les années 50. Étant donné le nombre limité d'emplois offerts et celui des nouveaux investissements, l'industrie forestière ne compte que pour moins de 1 % du produit brut de la province.

Dans la deuxième phase du Plan d'ensemble de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard, on a lancé un projet ambitieux en vue de régénérer les ressources forestières en reboisant les forêts avec de meilleures espèces; cette démarche constituerait la première étape d'un redressement de l'industrie forestière dans cette province.

La pêche

Dans le secteur de la pêche, la valeur annuelle des prises est passée de près de \$10 millions en 1971, à plus de \$12 millions en 1973, pour se maintenir à ce niveau jusqu'en 1976. Depuis lors, cette valeur n'a cessé de s'accroître considérablement, beaucoup plus en raison des prix élevés que du volume des prises : en 1977, cette augmentation était d'environ 19 % et en 1978, elle atteignait 39 %.

Dans ce secteur, le taux d'augmentation qu'a connu cette province en 1977-1978 a été le plus important de tout le pays. Il faut toutefois préciser qu'à l'Ile-du-Prince-Edouard, l'industrie de la pêche est lourdement tributaire d'un produit particulier : le homard. Or, en 1978, les prises de homard ont été les plus élevées des cinquante dernières années. Quant aux prises de poisson de fond, elles ont également marqué une augmentation importante au cours de cette période.

Les perspectives sont bonnes pour 1979 : le contingentement des prises canadiennes a été accru pour l'année et l'on prévoit une augmentation importante de la pêche côtière

de la province. A cet égard, en raison de l'étendue des eaux territoriales (dont la limite a été fixée à 200 milles) et grâce à la récupération des stocks qui en découlera, l'industrie de la pêche dans cette province, comme dans les autres provinces de l'Atlantique, offre de bonnes possibilités de croissance à moyen et à long terme; aussi le revenu des pêcheurs devrait-il s'accroître proportionnellement.

L'industrie de la transformation du poisson compte environ 23 exploitants (détenteurs de permis d'exportation) dont les usines préparent le poisson frais, congelé, en conserve, mariné et en saumure. La plupart de ces usines de transformation comptent sur le homard comme principale matière première, mais celles de Souris, de Tignish et de Georgetown transforment aussi une grande quantité de poissons de fond. Ensemble, ces usines emploient de 1 100 à 1 200 personnes durant l'été, en période d'activité intense. Elles sont alimentées par près de 1 500 entreprises de pêche dont les prises annuelles atteignaient, en 1978, une valeur de \$24 millions.

L'apport de l'industrie de la pêche à l'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard est très important. Ainsi, en 1975, les produits de la pêche (prises et transformation) ont représenté 20 % de la valeur ajoutée dans les secteurs de la production de biens. L'importance de cet apport est d'autant plus évidente si l'on considère l'ensemble des biens vendus à l'extérieur de l'île. De 1969 à 1977, la valeur des produits de la pêche est passée approximativement de \$12,7 millions à \$37 millions.

L'industrie manufacturière

A l'Ile-du-Prince-Edouard, la production du secteur de la fabrication entre 1971 et 1978, par rapport au produit intérieur brut total, est demeurée stable en comparaison à une diminution d'environ 1 % au niveau national. En 1978, l'apport de l'industrie de la fabrication au produit intérieur réel de la province a été de \$24 millions.

Ce secteur n'a jamais employé plus de 4 000 personnes. Au-delà de 75 % de ces emplois se trouvent dans les industries de transformation des aliments et des produits de la pêche. Cependant, depuis 1974, des initiatives ont été prises en vue de diversifier la structure industrielle de l'île.

La province a pris certaines mesures afin de multiplier les petites industries qui requièrent des compétences techniques spécialisées. A Charlottetown et Summerside, de nouveaux centres industriels ont été construits pour l'installation d'un certain nombre d'entreprises de faible envergure, mais hautement spécialisées. Les résultats sont encourageants jusqu'à maintenant.

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est beaucoup plus important que celui de la production des biens pour ce qui a trait à la production réelle et à l'emploi. Ainsi, l'apport de ce secteur au produit intérieur réel de la province est passé de près de 71 % en 1971 à environ 75 % en 1978, ce qui représente une augmentation de près de 4 points. L'augmentation correspondante au niveau national était d'environ 2 points, passant de 59,4 % en 1971, à 61,4 % en 1978. Alors que, dans ce secteur, l'augmentation de l'emploi était de 10 points dans cette province, elle n'était que d'environ 4 points dans l'ensemble du Canada au cours de la même période.

Le secteur tertiaire occupera une place plus importante sur le marché du travail de l'île lorsque aura lieu le déménagement projeté du ministère des Anciens combattants d'Ottawa à Charlottetown. Cette réinstallation des bureaux doit commencer cet automne et sa phase finale est prévue pour septembre 1981. L'installation de ce ministère devrait créer un nombre important de nouveaux emplois dans la province.

Le tourisme

Le nombre des touristes qui visitent l'île chaque année, entre mai et octobre, n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1976, année où ce nombre a fléchi de 4 % par rapport à 1975. Les autres provinces Maritimes ont également connu une diminution de 1975 à 1976. En 1977, le taux de diminution se chiffrait à 2,4 %, mais, en 1978, on a finalement enregistré une augmentation des touristes d'environ 1,5 %.

Durant ces deux années, le montant total des dépenses touristiques s'est tout de même accru de 11 % chaque année, chiffre fort révélateur si on le compare à la baisse de 12 % enregistrée en 1976. En raison de la dévaluation du dollar canadien, la situation de l'industrie touristique de l'île devrait encore s'améliorer au cours de 1979.

Le bâtiment

La contribution de l'industrie du bâtiment au produit intérieur réel de la province a atteint un sommet en 1973, pour ensuite fléchir jusqu'en 1977, année qui marque une première reprise de l'activité dans ce secteur. Ce nouvel élan de prospérité s'est poursuivi au cours de l'année 1978. Durant ces deux années, les mises en chantier de la province ont fait un bond prodigieux, passant de 824 à 1 210 soit une augmentation de 46,8 %, alors que dans l'ensemble du pays et dans la région de l'Atlantique, les travaux de construction diminuaient de 7,3 % et de 13,8 % respectivement.

Au mois d'août 1978, un permis portant sur un montant de \$24 millions a été émis pour la construction du nouvel hôpital Queen Elizabeth de Charlottetown. Ce montant n'est toutefois pas compris dans les \$76,4 millions représentant les travaux effectués en 1978 dans le secteur du bâtiment, car il en fausserait l'importance réelle : il s'agit en effet d'un travail d'une envergure exceptionnelle. Les permis de construction émis en 1975 atteignaient au total \$53,5 millions auquel il convient d'ajouter le montant de \$17 millions qui avait alors été prévu pour la construction du nouvel hôpital.

Même si l'on excepte le coût des travaux de construction de l'hôpital (\$17 millions en 1975 et \$24 millions en 1978), le taux d'accroissement des activités du secteur du bâtiment, dans cette province, est supérieur à celui atteint dans l'ensemble du pays et dans les provinces de l'Atlantique.

Par ailleurs, il faut mentionner que le secteur du bâtiment a bénéficié d'investissements importants pour la construction de nouvelles écoles dans toute la province, investissements consentis dans le cadre du Plan d'ensemble de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard.

2.4 Les perspectives à moyen terme

On prévoit que la province connaîtra un taux modéré de croissance annuelle de son produit intérieur réel au cours des cinq prochaines années, probablement de l'ordre de 3 à 4 %. Ces chiffres se rapprochent des résultats annuels de 3,6 % atteints au cours de 1971-1978 et de 5,3 % en 1977-1978. Les prévisions maximales s'expliquent du fait que le secteur privé augmentera sans doute ses investissements et que la plupart des modifications auront déjà été apportées à la structure économique de la province.

Les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les agriculteurs, ont fait d'importants investissements au cours des cinq dernières années, ce qui a contribué au revirement d'un certain nombre de tendances défavorables telles que la réduction de la superficie des terres agricoles.

Par ailleurs, la production des biens devrait poursuivre sa courbe ascendante et on prévoit à court terme un excellent rythme de croissance de la production des porcins, des céréales et des légumes; quant à la production des produits laitiers, du boeuf et des autres bestiaux, elle devrait connaître un rythme de croissance modéré.

On s'attend à ce que le secteur de la transformation augmente ses opérations en raison de l'accroissement prévu des

productions déjà mentionnées et grâce à la conquête de nouveaux marchés par certaines sociétés de transformation. La production des porcins continue à augmenter : pour l'année 1979, elle est actuellement supérieure de 20 % à celle de 1978. Cette tendance devrait entraîner des projets d'agrandissement des installations dans le secteur de la transformation et créer ainsi de nouvelles possibilités d'emploi.

Les perspectives dans l'industrie de la pêche sont excellentes. La limite des eaux territoriales fixée à 200 milles permettra de récupérer des stocks ; la pêche sera donc plus abondante et plus variée. Ces nouvelles prises réalisées en dehors de la période de pêche au homard permettront de prolonger la saison active des usines de transformation du poisson. En outre, le revenu des pêcheurs se trouvera augmenté. Le homard, élément essentiel de la pêche dans cette province, est actuellement pris en quantités atteignant presque le maximum. Il est entendu que les revenus provenant de la pêche au homard ne pourront augmenter qu'en fonction des prix offerts et de la réduction du nombre des nouveaux pêcheurs.

Les usines de transformation du poisson de l'île s'intéressent surtout au homard et elles continueront dans cette voie. Cependant, les tendances nouvelles qui se manifestent, notamment la fabrication de nouveaux produits à base de homard et la création de consortiums d'achat tels que la Northumberland Seafoods, pourraient entraîner une diminution des emplois dans le secteur de la transformation du homard. Par contre, les prises de nouvelles espèces de poisson permettront de remplacer les emplois perdus et de diversifier quelque peu les activités de ce secteur.

La transformation des biens non alimentaires procure moins de 25 % des emplois dans le secteur secondaire. Dans ce secteur, on prévoit une croissance de l'emploi égale à celle de l'industrie de la transformation des aliments, soit de 5 %, grâce à la forte intervention du gouvernement. Un grand nombre de nouvelles sociétés se sont installées dans les nouveaux parcs industriels et celles dont les opérations sont fructueuses devraient accroître leur personnel.

Dans le secteur du bâtiment, les activités devraient se poursuivre sur une grande échelle, grâce à un certain nombre de projets importants. Parmi ces projets de construction figurent notamment les bureaux de l'administration centrale du ministère des Anciens combattants qui devraient permettre de créer des emplois dans le bâtiment entre 1980 et 1982. Citons également le projet de construction de l'hôpital Queen Elizabeth ainsi que le projet d'aménagement de la côte qui comprend la construction d'un hôtel et de logements spéciaux. La construction de nouveaux logements diminuera en 1979 par rapport à 1978, mais l'investissement privé dans la construction non résidentielle se poursuivra au rythme actuel.

Outre les efforts déployés dans chaque secteur d'activité, un bon nombre d'autres politiques sont en voie d'être adoptées. Ainsi, une importance accrue sera accordée à la commercialisation des produits de l'île. A ce chapitre, les premières interventions s'étant révélés profitables, elles seront multipliées. On envisage la création d'un centre d'information sur les produits alimentaires de l'Ile-du-Prince-Edouard qui pourra englober les produits manufacturés.

3. LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

La province de l'Ile-du-Prince-Edouard fait face à un certain nombre de difficultés qui entravent son expansion économique. Le marché local étant limité, la province ne peut offrir aux entreprises que des perspectives également limitées. Aussi, toute entreprise qui souhaite s'agrandir doit exporter sa production vers le reste du Canada, et à l'étranger. A cet égard, l'île a réussi à vendre à l'étranger un plus grand nombre de produits qu'elle n'en importe, mais elle accuse un déficit au chapitre des échanges commerciaux avec le reste du Canada.

Son économie très peu diversifiée repose fortement sur l'agriculture et les industries connexes. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement de la province a déployé de grands efforts et engagé des sommes relativement élevées afin de diversifier les champs d'activité du secteur industriel, en favorisant l'implantation de nouvelles sociétés qui fabriquent de nouveaux produits. Il ne sera cependant pas possible de juger du succès de ces efforts avant quelque temps.

Un bon nombre de ces nouvelles sociétés, de même que la plupart de celles déjà installées dans la province, n'avaient pas adopté de stratégie commerciale qui leur soit propre. Au cours des cinq dernières années, grâce à l'aide du Centre de commercialisation, ces entreprises se sont sensibilisées à tous les aspects de la mise en marché. Pour leur part, les producteurs de pommes de terre demandent la modification du système actuel de commercialisation et l'on a annoncé la mise en oeuvre prochaine d'un nouveau système de commercialisation des céréales. Toutefois, le problème de la commercialisation est loin d'être résolu, surtout pour ce qui est des produits de l'industrie primaire, tels que la pomme de terre et le homard.

Récemment, on a soulevé des points en rapport avec le transport, en particulier l'efficacité du matériel roulant (trains et camions), de même qu'avec l'augmentation des tarifs ferroviaires. L'industrie de la pomme de terre est maintenant desservie par un meilleur réseau de voie ferrée, de camions et de matériel rail-route, et des mesures seront prises prochainement afin d'améliorer l'infrastructure du chemin de fer. Présentement, les pommes de terre expédiées en hiver le sont par train ou par camion jusqu'à Halifax ou à Saint-Jean et, ensuite, par bateau jusqu'à destination. En raison du gel qui paralyse les ports de l'Ile-du-Prince-Edouard au cours des mois d'hiver, aucun chargement de poisson n'arrive aux ports de la province et le commerce du bois à pâte ou du bois de charpente est momentanément interrompu. Au cours des dernières années, on a étudié la possibilité de faire de Charlottetown, Summerside, Georgetown et Souris des ports équipés pour recevoir des conteneurs.

C'est à l'Ile-du-Prince-Edouard que le coût de l'énergie électrique est le plus élevé au Canada. Les répercussions de ce coût sur l'expansion économique ont été un sujet de préoccupation au cours des dernières années et continuera assurément de l'être dans l'avenir. Une mesure favorable a toutefois été prise en vue de freiner la hausse du coût de l'électricité dans l'île : il s'agit de l'installation d'un câble sous-marin d'interconnexion reliant l'Ile-du-Prince-Edouard au réseau électrique du Nouveau-Brunswick et permettant de couvrir une proportion considérable des besoins d'énergie de la province. Cependant, on étudie maintenant les possibilités d'utiliser le bois, la gazéification du bois ou le soleil comme autres sources d'énergie. De nombreux travaux de recherche ont été entrepris par le gouvernement et par des particuliers pour diminuer le coût de l'énergie. Le projet prioritaire du gouvernement semble s'orienter, pour le moment, vers la gazéification du bois, alors que les particuliers investissent dans des appareils de chauffage au bois.

Dans cette province, l'investissement est fortement dominé par l'Etat; c'est ce qu'indique la proportion très forte du financement par le secteur public, comparé à celui de l'entreprise privée. Cela signifie que le secteur privé, qui assure la production de biens et la création d'emplois permanents, n'investit pas suffisamment pour réduire la dépendance de la province vis-à-vis de l'Etat. A titre d'exemple, en 1977, l'investissement se répartissait ainsi : \$32 millions du gouvernement; \$11,1 millions de l'industrie manufacturière; \$23,7 millions de l'industrie du bâtiment et du secteur primaire. Dans les autres provinces Maritimes, le rapport des investissements publics et privés effectués dans le secteur de la fabrication s'établit à 2/1. A l'Ile-du-Prince-Edouard, le gouvernement a tenté de favoriser l'expansion des industries non axées sur les ressources ainsi que celle des industries axées sur les ressources sur lesquelles l'île jouit d'avantages comparatifs.

Il existe également un autre problème : le manque de fonds publics pour stimuler l'expansion économique. L'impôt sur le revenu des entreprises ne rapporte annuellement que \$4 millions et l'impôt sur le revenu des particuliers, à peu près \$25 millions. Il s'agit donc d'une situation où les ressources destinées à l'expansion de l'économie sont extrêmement rares. A cet égard, le gouvernement fédéral accorde une aide financière, depuis 1969, en vertu du Plan d'ensemble de développement. Aussi, les autres sommes versées en vertu des paiements de transfert permettent à l'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard de ne pas tomber davantage en-dessous du niveau national de performance économique.

En outre, un autre problème se dessine en matière d'expansion : si les méthodes actuelles de production agricole continuent à être mises en application, les ressources naturelles du sol de la province seront épuisées d'ici à trente ans. Il faut donc déployer des efforts croissants visant à la conservation du sol.

4. LES INSTRUMENTS FEDERAUX ET PROVINCIAUX

4.1 La politique d'expansion économique

Pour des raisons d'ordre démographique, géographique et économique, l'Ile-du-Prince-Edouard éprouve de sérieuses difficultés à financer ses services publics essentiels en n'ayant recours qu'à ses recettes fiscales. En conséquence, depuis son entrée dans la Confédération il y a cent six ans, cette province a toujours sollicité et accepté l'aide de l'administration fédérale.

L'aide offerte par l'administration centrale consiste en trois types de programmes. Les paiements de transfert inconditionnel d'impôts constituent le premier type de programme. Quatre ententes conclues entre l'administration fédérale et l'Ile-du-Prince-Edouard (1941, 1947, 1952 et 1957) ont permis la mise en oeuvre de ces nouveaux régimes de paiements de transfert inconditionnel d'impôts, ainsi que des régimes de péréquation et de stabilisation des revenus qui se distinguent des programmes de partage des impôts et des autres programmes fiscaux existants. Dans le cadre du régime de péréquation, les paiements versés par l'administration fédérale au gouvernement provincial sont passés de \$3 085 000 en 1957-1958, à \$65 200 000 en 1977-1978.

Le deuxième type de programme offert consiste en paiements de transfert conditionnel d'impôts; ils s'inscrivent dans le cadre des programmes de subventions et des programmes de partage des coûts. Modestes à l'origine, ces paiements sont passés de \$347 000 en 1945-1946 à \$1 122 000 en 1955-1956, puis à \$7 461 000 en 1965-1966, et enfin à \$58 921 000 en 1975-1976.

Le troisième type de programme offert depuis maintenant trente ans par l'administration fédérale porte sur le développement rural, l'expansion économique régionale et l'aide sociale. Les projets particuliers mis en oeuvre dans ces secteurs d'activité ont été entrepris en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (1961-1965), de l'Office d'expansion économique de la région atlantique (1962-1969), de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (1965-1970), de l'Inventaire des terres du Canada (1964-1969), de l'Agence de développement régional (1965-1969), de la Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER, 1966-1969), de la Société de relance de l'Ile-du-Prince-Edouard (1966-1971), du Plan d'ensemble de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard (1969-1984) et de la Loi sur les subventions au développement régional (1971-1981), du Service du cadastre et de l'information foncière, du Conseil des premiers ministres des Maritimes, ainsi que de divers organismes

oeuvrant dans les domaines de la commercialisation et des transports.

Avant d'étudier les inégalités régionales et les facteurs économiques, il serait bon d'examiner les divers programmes mis en oeuvre par les gouvernements intéressés pour accélérer le développement économique des régions à faible croissance. Les inégalités régionales constituent un problème depuis les premiers jours de la Confédération. Avant la Seconde Guerre mondiale, des programmes peu importants ont été mis en oeuvre pour que des subventions spéciales, ou des subventions pour les transports, soient versées par l'administration centrale aux régions défavorisées. Cependant, aucun programme complet de développement régional n'a pu être réalisé avant le milieu des années 50. Depuis, on a constaté trois phases dans l'évolution des mesures prises.

Le programme de péréquation a été lancé en 1957 comme une mesure visant directement le développement économique régional. Le but de ce programme était de permettre aux provinces qui ne disposaient que d'une assiette fiscale limitée de dispenser des services publics convenables, sans avoir recours à des paliers d'imposition bien supérieurs à la moyenne nationale. En théorie, les mesures de péréquation permettent aux provinces d'injecter progressivement des fonds dans l'économie régionale plutôt que d'améliorer les services existants.

4.1.1. Le Conseil de développement de l'Atlantique

Mis sur pied en 1969, le Conseil a pour fonction, selon l'article 13 de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale : " de conseiller le ministre, pour ce qui est de la région de l'Atlantique, sur les questions relevant des fonctions et pouvoirs du ministre et, en particulier, de faire des études et de lui soumettre des rapports et observations ".

4.1.2. La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole

Cette loi a été adoptée par le Chambre des communes en juin 1961. Les législatures provinciales ont par la suite emboîté le pas à l'administration fédérale en adoptant des mesures semblables. Les premiers projets, entrepris dans le cadre de la loi fédérale, ont été lancés à la fin de 1963 et ce programme s'est poursuivi pendant environ un an et demi. A la fin de cette période, l'administration fédérale avait déboursé \$304 680, dont \$66 152 pour des projets de recherche fédéraux et pour le programme de l'Inventaire des terres du Canada.

4.1.3 Le Plan d'ensemble de développement

Dans le cadre de la Loi sur le Fonds de développement économique rural, adoptée en 1966, l'administration fédérale et celle de l'Ile-du-Prince-Edouard ont conclu pour une période de quinze ans une entente intitulée Plan d'ensemble de développement (conclue le 7 mars 1969 et entrée en vigueur le 1^{er} avril de la même année). La deuxième phase du Plan, commencée le 1^{er} avril 1975, se terminera le 31 mars 1980. La dernière phase commencera le 1^{er} avril 1980 et prendra fin le 31 mars 1984. La répartition des coûts du Plan entre les deux paliers de gouvernement a été déterminée selon une proportion qui n'est pas demeurée fixe; on prévoit de nouvelles modifications pour la dernière phase du Plan. Le Plan a pour objet de favoriser le développement économique, de promouvoir l'emploi et d'améliorer le niveau de vie; dans sa première phase, il visait trois objectifs : la croissance économique, le perfectionnement de l'infrastructure et le développement social et rural.

Avant que le Plan ne soit mis en oeuvre en 1969, le taux de chômage à l'Ile-du-Prince-Edouard était toujours de 3 à 7 % supérieur à la moyenne annuelle nationale, mais les deux paliers de gouvernement savaient que la province, tout en éprouvant de sérieuses difficultés, offrait des possibilités de développement considérables.

Le Plan est administré par un conseil consultatif mixte qui est responsable de sa mise en oeuvre globale et de sa gestion. Le conseil est chargé de guider et de coordonner les activités des directeurs provinciaux et fédéraux. Ce sont ces directeurs qui ont pour mandat d'approuver les projets entrepris dans le cadre du Plan, de recommander l'adoption de tous les programmes ainsi que des budgets qui leur sont rattachés, d'évaluer la mise en oeuvre et l'administration du Plan en ce qui a trait aux objectifs, au rendement et aux priorités, et de suggérer au conseil les modifications qui pourraient être apportées à l'entente. Il est à souligner que le conseil consultatif est composé d'un nombre égal de représentants provinciaux et fédéraux.

Depuis la mise en oeuvre du Plan, on a constitué divers comités de gestion composés de représentants fédéraux et provinciaux et dont l'objet est d'évaluer les avantages des différents projets, de trouver des solutions à certains problèmes et de déterminer les moyens propres à atteindre les objectifs du Plan. L'apport de ces comités a été très précieux pour l'élaboration de projets et de programmes qui, s'ils obtiennent les résultats escomptés, favoriseront le développement économique de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Les politiques du ministère de l'Expansion économique régionale ont fait l'objet de modifications en 1972. Dans le

cadre de cette révision, on a conclu qu'il faudrait non seulement mettre en oeuvre une plus vaste gamme de politiques et de programmes portant sur des questions sociales (tant au niveau provincial que fédéral), mais qu'il faudrait également en assurer une coordination plus efficace pour exploiter pleinement les possibilités de développement des régions défavorisées du pays.

On pense qu'au cours de la dernière phase du Plan, il faudra aborder le problème du chômage et se fixer comme premier objectif la création d'emplois appelés à devenir économiquement autonomes. Pour ce faire, il faudra : 1) accorder une attention particulière au secteur privé pour lui permettre d'offrir des emplois rémunérateurs et stables; 2) réaliser une augmentation substantielle de la valeur ajoutée par chacun des principaux secteurs économiques de la province : l'agriculture, la pêche, la transformation, la fabrication, les forêts et le tourisme; 3) tendre vers une plus grande intégration de l'économie en assurant une meilleure liaison entre les divers secteurs d'activité; 4) appuyer les entreprises déjà existantes et créer de nouvelles entreprises concurrentielles dans les principaux secteurs économiques.

Dans le cadre du Plan d'ensemble, on s'est surtout consacré à développer les secteurs suivants : l'agriculture, la pêche, le tourisme, la transformation et les transports. Les dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale, pour 1977-1978, se sont élevées à \$19 millions, ce qui représente 65 % des coûts d'application du Plan d'ensemble de développement. De plus, le ministère a consacré à la province \$18 millions dans le cadre du projet de transport de l'énergie électrique. Soulignons par ailleurs que le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources a consenti un prêt de \$9 millions à la province pour la réalisation de ce projet.

A l'heure actuelle, c'est le secteur agricole qui fait l'objet de la plupart des projets importants tels que les Services de gestion agricole, le Programme de développement des entreprises agricoles familiales et la construction d'un bon nombre de silos à céréales dans la province.

Le Programme de développement des entreprises agricoles familiales a été conçu pour venir en aide aux jeunes agriculteurs et aux cultivateurs établis de longue date, leur permettant d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations agricoles et, par conséquent, d'accroître l'apport de l'agriculture à l'économie provinciale.

Le Projet d'expansion des exploitations agricoles a pour but de fournir aux cultivateurs des services d'experts-conseils et de les amener à améliorer leur fermes de façon efficace et opportune. Ce projet vise également à

promouvoir des méthodes plus rigoureuses de gestion agricole, ainsi qu'une meilleure utilisation du sol, de la main-d'oeuvre et des ressources financières. Dans le cadre de ce projet, on espère en outre relever le niveau économique et social des familles vivant d'une exploitation agricole aussi bien que celui de toute la population rurale et urbaine de l'île. Mentionnons en dernier lieu que ce projet créera peut-être un climat dynamique dans lequel ces jeunes agriculteurs seront encouragés à se perfectionner.

Le Programme d'aménagement de silos à céréales permet aux agriculteurs d'augmenter leur production de céréales destinées à l'engraissement du bétail et à la diversification des céréales commerciales. Ce projet vise aussi l'aménagement, en dehors des fermes, d'installations d'entreposage permettant aussi le séchage, le nettoyage, le tri des récoltes et les transactions de céréales. Enfin, le projet prévoit la mise sur pied d'une infrastructure de manutention et de commercialisation de céréales fourragères qui seraient destinées à l'exportation, non seulement dans les provinces de l'Atlantique mais également à l'étranger. Du mois d'avril 1975 jusqu'au 31 mars 1978, l'administration fédérale a consacré \$19,9 millions au secteur de l'agriculture.

Par ailleurs, plus de \$4 millions ont alimenté le secteur des forêts de l'île en vertu du Plan d'ensemble de développement afin de revitaliser l'industrie forestière de l'île. Cette somme a été répartie, notamment, entre les projets suivants : semence élite, aménagement de serres et de pépinières et plantation d'arbres, projets qui constituent un vaste programme de reboisement de l'île. A longue échéance, les efforts déployés pour améliorer la qualité et le volume des produits forestiers permettront l'expansion de l'industrie, la création d'emplois et la multiplication des investissements dans ce secteur. En outre, les ressources forestières de l'île qui sont renouvelables serviront de plus en plus, semble-t-il, à répondre aux besoins énergétiques de la population.

Les efforts dans le secteur de la pêche ont porté sur le projet d'aquiculture qui a pour but d'augmenter le rendement de la culture des huîtres, des coquillages, des salmonidés et des plantes marines. De plus, on poursuit la mise au point de nouvelles techniques de récoltes et de manutention des produits de la pêche traditionnelle. Un programme de retrait des certificats d'immatriculation de homardiens a été mis sur pied afin d'assurer un revenu plus élevé aux pêcheurs de homard.

Depuis quelques années, la part la plus considérable du budget réservé au tourisme et à la conservation a été allouée aux parcs et aux centres de villégiature provinciaux. Les deux centres de villégiature de l'île sont pourvus chacun d'un terrain de golf de 18 trous. Le centre Brudenell est doté d'une piscine,

de courts de tennis et d'installations d'hébergement. Des installations semblables seront aménagées au centre Mill River. Des parcs de moyenne envergure et des plages font actuellement l'objet de travaux de réaménagement. Le programme de tourisme a pour objet le développement du marché et de l'industrie touristiques, y compris la mise sur pied de voyages à forfait.

Parmi les projets qui touchent le secteur industriel, citons les projets d'aménagement suivants : l'Industrial Intelligence, le West Royalty Industrial Park, l'Industrial Rental Facilities et le Summerside Industrial Park and Mall. Les principaux objectifs rattachés à ces projets sont les suivants : augmenter les revenus de la population et créer des emplois en agrandissant ou en aménageant des installations de fabrication; agrandir les installations existantes; favoriser l'établissement de nouvelles entreprises dans la province et découvrir de nouveaux marchés grâce à des études de rentabilité; appuyer les entreprises déjà lancées sur des marchés extérieurs, etc.

Le programme de construction d'autoroutes auquel participe le MEER se divise en trois volets : autoroutes de jonction, autoroutes de dégagement, et prolongement des autoroutes de dégagement déjà construites. Le principal objectif de ce projet est d'améliorer le réseau routier existant, de mieux desservir les régions rurales de l'île tout au long de l'année, et de terminer l'aménagement de l'autoroute collectrice est-ouest. Du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1978, le fédéral a consacré \$8 millions à ce projet. Grâce à l'amélioration du réseau routier de l'île, on espère acheminer plus rapidement, et en toute saison, les biens de consommation produits dans l'île.

Dans le secteur de l'énergie, le MEER participe à l'aménagement d'un câble d'interconnexion dans le cadre du projet de transport de l'énergie électrique. Ce projet devrait ralentir les hausses du coût de l'électricité et permettre aux insulaires de subvenir à leurs besoins d'électricité sans toujours recourir au pétrole importé. Le MEER collabore aussi à un projet de conversion en courant triphasé. L'objectif de ce projet est de répondre aux besoins d'électricité des entreprises de fabrication et de transformation, dont la production est restreinte parce que le service d'alimentation actuel ne comprend que des lignes monophasées.

Parmi les autres projets dans le secteur de l'énergie, mentionnons les projets d'aménagement d'une entreprise de gazéification du bois, et d'une entreprise de production d'énergie à partir de bois de rebut, ainsi que les projets de construction d'une école dotée de sa propre génératrice et d'une autre école dont l'alimentation en électricité proviendrait d'installations éoliennes. Par ailleurs, des études ont été entreprises sur l'industrie forestière et le reboisement, de même que sur l'amélioration du matériel agricole.

Le secteur de l'énergie revêt une importance primordiale parce qu'il joue un rôle clef dans l'élaboration du Plan d'ensemble de développement. En effet, les deux paliers de gouvernement croient qu'en réduisant ou en stabilisant le prix de l'énergie, les investisseurs se sentiront mieux disposés à immobiliser des capitaux à l'Ile-du-Prince-Edouard.

4.2 Les instruments fédéraux

La Société centrale d'hypothèques et de logement prévoit consacrer \$29 millions aux sept programmes actuellement en cours durant l'exercice financier 1978-1979. En 1978, 2 498 logements ont été construits et rénovés, ou ont fait l'objet de prêts. Près de \$9 millions ont été fournis par la SCHL dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements dans les régions urbaines et rurales.

Le ministère des Transports a consacré au-delà de \$41 millions, en 1978-1979, à divers programmes d'aide, notamment au Service des bacs, à la garde côtière, et aux services aériens, ainsi qu'au programme de réfection de la transcanadienne.

Le ministère de la Défense nationale à l'Ile-du-Prince-Edouard dépense en moyenne annuellement la somme de \$35 millions, dont la grande partie est consacrée à l'exploitation de la base des Forces canadiennes à Summerside.

Le ministère des Travaux publics, Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont, ensemble, injecté \$11 millions dans l'économie de la province au cours de 1977-1978.

Les ministères de l'Agriculture et des Anciens combattants ont fourni environ \$10 millions chacun durant la même période dans le cadre de divers programmes. Le plus important programme du ministère de l'Agriculture, dont le coût s'élève à \$6,8 millions, a été administré par la Direction de la production et de la commercialisation des aliments. Soulignons en outre que \$2,4 millions ont été consacrés à la recherche agricole. L'appui fourni par le ministère des Anciens combattants représentait \$9,7 millions, somme dont la plus importante part a été consacrée à des pensions.

Le ministère de la Santé et du Bien-être social, dans le cadre des régimes d'allocations familiales, de sécurité de la vieillesse, et de pensions du Canada, et grâce à divers autres programmes d'assurance hospitalisation, de soins médicaux et de services de santé, a apporté près de \$75 millions par année dans l'économie de la province.

La décision de l'administration fédérale de repousser les limites des eaux territoriales à 200 milles de la côte devrait avoir des répercussions favorables sur l'économie de l'île. Cette mesure, en permettant des prises de poisson plus considérables, permettra aux pêcheurs de l'île de conquérir de nouveaux marchés, non seulement au Canada mais aussi à l'étranger.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a mis de nombreux programmes en oeuvre pour venir en aide aux employeurs et aux travailleurs. Ces programmes intéressent la création d'emplois, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnels, et la mobilité. En 1977-1978, la Commission consacrait \$54,9 millions à ses divers programmes. Elle dispose, pour 1978-1979, d'un budget de \$62,5 millions. Ces chiffres comprennent les montants versés par la Commission aux prestations d'assurance-chômage, soit \$38 millions en 1977 et \$45 millions en 1978-1979.

4.3 Les instruments provinciaux

Les politiques et les programmes de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard se limitent essentiellement à ceux qui sont prévus dans les ententes conclues entre les deux paliers de gouvernement qui assurent un financement conjoint. Il existe cependant un organisme uniquement provincial de développement, l'Industrial Enterprises Incorporated, qui accorde, en particulier, des prêts sans intérêt, pour une période de trois ans, aux entreprises de fabrication de l'île.

5. LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT

5.1 Les avantages comparatifs de l'Ile-du-Prince-Edouard

Au chapitre des ressources, l'Ile-du-Prince-Edouard jouit d'un assez grand nombre d'avantages, à la fois en termes absolus et en termes relatifs. Le climat et le sol de l'île en font la première province pour la culture du chou (chou-fleur, chou de Bruxelles, brocoli). Par rapport aux autres provinces du pays, l'île se trouve dans une position enviable en ce qui a trait à de nombreux types de culture et à l'élevage. Par rapport aux autres provinces de l'Atlantique, elle occupe une situation privilégiée pour ce qui est de la majorité des cultures. Parmi les domaines les plus florissants, citons la culture de la pomme de terre et du tabac, l'industrie laitière et l'élevage du boeuf et du porc.

L'industrie de la pêche repose essentiellement sur la pêche au homard. L'île, pour des raisons géographiques évidentes, jouit de nombreux avantages pour la pêche côtière, mais les glaces qui envahissent fréquemment les eaux nuisent à la pêche hauturière. Par contre, la décision du Canada de repousser les limites des eaux territoriales à 200 milles favorisera peut-être le développement de ce genre de pêche.

Les hausses récentes du prix du pétrole ramènent au premier plan certains secteurs de l'industrie forestière. Il semble maintenant que l'on puisse exploiter de façon rentable le bois de chauffage et la gazéification du bois.

L'industrie du tourisme connaît un taux de croissance d'environ 10 % par année, principalement à cause de la beauté des paysages et des plages. Toutefois depuis quelques années, la hausse du coût des transports et de divers autres coûts, nuit au tourisme. La dévaluation du dollar canadien viendra peut-être, à court terme du moins, faire contrepoids à ces augmentations.

L'industrie de la transformation des aliments jouit de certains avantages à l'Ile-du-Prince-Edouard, telles la disponibilité des matières premières, la main-d'oeuvre suffisante, etc. Elle se trouve également moins éloignée du marché européen que la plupart des provinces canadiennes. Toutefois, ces avantages sont amoindris par le prix très élevé que doit verser la province pour répondre à ses besoins énergétiques.

Les nouvelles industries qui sont venues s'installer récemment dans la province ont reçu du secteur public une aide financière très généreuse. Ce n'est que dans quelques années que l'on saura si ces industries pourront soutenir la concurrence du

marché, lorsque la période critique des trois premières années sera écoulée.

5.2 L'examen des principaux projets

Les agriculteurs et les personnes qui désirent se lancer dans l'agriculture peuvent avoir recours au Programme des nouveaux agriculteurs et au Programme d'expansion des entreprises agricoles familiales. Ces programmes ont pour objet l'expansion des exploitations agricoles et leur gestion plus efficace. Depuis la mise en oeuvre de ces programmes en 1976, \$35 millions ont été versés aux agriculteurs de la province pour l'achat de terres, de matériel, de bétail et d'installations.

Le montant des subventions accordées dans le cadre de ces programmes a probablement atteint un maximum, mais ce n'est que d'ici à quelques années qu'on pourra en évaluer les retombées. L'étude d'un petit échantillon d'agriculteurs ayant reçu des fonds dès le lancement de ces programmes révèle que la production de leur ferme a augmenté plus rapidement que celle de l'industrie agricole dans son ensemble. La production de chacune des principales cultures de la province devrait s'accroître d'ici à cinq ans.

Les retombées de ces programmes devraient se révéler d'autant plus importantes que l'on enregistre à l'heure actuelle, dans ce domaine, des tendances plus favorables que par le passé. Par exemple, la superficie totale des terres agricoles aménagées a augmenté entre 1971 et 1976, et les superficiesensemencées ont également augmenté pour revenir à leur niveau de 1961.

Ces programmes conjugués à une amélioration générale de la situation permettront aux agriculteurs d'acheminer davantage leurs produits vers l'industrie de la transformation et mettront fin à la diminution des emplois agricoles. L'agriculture deviendra ainsi un des principaux éléments de croissance économique de la province, si, d'autre part, des améliorations sont apportées au réseau de transport et à la commercialisation.

D'importants projets de construction sont actuellement en cours, ou seront entrepris dans la capitale. Le port et le centre commercial de Charlottetown font l'objet d'un réaménagement. Actuellement ces projets comprennent la rénovation d'un assez grand nombre d'anciens immeubles, la construction d'un immeuble d'habitation de 90 appartements et d'un immeuble à bureaux avec centre commercial connu sous le nom de Confederation Court Mall, qui sera terminé au début de l'an prochain. On envisage également l'aménagement d'un complexe hôtelier, la construction de nouveaux entrepôts, de logements spéciaux et d'installations récréatives.

Les travaux de construction d'un nouvel immeuble à bureaux qui accueillera environ 500 fonctionnaires du ministère des Anciens combattants devraient débuter cet hiver pour se terminer en 1982. La réalisation de ces projets de construction entraînera une activité accrue dans la capitale.

L'entreprise privée effectuera des investissements massifs au cours des prochaines années pour améliorer ses installations. La production de denrées brutes, telles que les légumes et les bestiaux, est à la hausse. Les Canadiens achètent de plus en plus d'aliments préparés et les entreprises de l'île cherchent à diversifier leur production pour multiplier leurs débouchés. Pour ces raisons et compte tenu d'autres facteurs, il se peut que les entreprises de transformation des aliments produisent à pleine capacité et se voient obligées d'agrandir leurs installations.

Les investissements se feront fort probablement dans le secteur de la transformation des légumes et du porc, étant donné que le traitement de la pomme de terre est passé de 6 % à 25 % des récoltes. Les possibilités de commercialisation du chou n'ont pas encore été évaluées. La production du porc a augmenté en 1978 et atteint, en 1979, une hausse de 20 %. On prévoit par ailleurs de nouveaux investissements dans la transformation du poisson.

Cet essor de l'industrie de la transformation des aliments pourrait inciter d'autres entreprises à venir s'installer dans la province. Celles-ci pourraient exploiter les divers sous-produits offerts, ou produire certains articles nécessaires aux entreprises de la transformation ou enfin commercialiser les produits finis. Les sous-produits de la pomme de terre pourraient servir à l'alimentation du bétail ou à la production d'alcool éthylique, et les sous-produits de la transformation du bétail pourraient servir à l'industrie du cuir, de la laine, etc. Pour ce qui est des articles nécessaires aux entreprises de la transformation des aliments, il serait rentable, par exemple, de fabriquer des boîtes en carton et des palettes. La mise en marché des produits alimentaires nécessite les services de sociétés de publicité, d'installations de réfrigération, d'un port ouvert toute l'année, et l'emploi de conteneurs thermos.

Les ports de l'île ne sont actuellement ouverts que sept ou huit mois par an. S'ils l'étaient à longueur d'année, on pourrait réduire le chômage pendant les mois d'hiver et effectuer des expéditions de marchandises tout au long de l'année. A l'heure actuelle, les récoltes de pommes de terre destinées à l'exportation, au cours de l'hiver et du printemps, sont expédiées par rail ou par camion jusqu'à Saint-Jean ou Halifax pour être mises à bord de navires. En règle générale, les ports

de l'île sont fermés du 15 janvier au 15 avril pour les navires dont la puissance au frein est inférieure à 13 kilowatts sur 0,3 mètre (navires non renforcés). Il serait cependant possible, en utilisant des embarcations renforcées ou en faisant appel aux deux brise-glace en service dans le secteur des Iles-de-la-Madeleine et au sud de ces îles, de dégager des voies pour assurer l'accès à l'Ile-du-Prince-Edouard. C'est le port de Souris qui offre les meilleures conditions d'accès durant l'hiver.

Un port ouvert toute l'année pourrait également servir à l'exportation de produits alimentaires vers Terre-Neuve, surtout si cette province acquiert une plus grande importance grâce à la découverte de gisements de pétrole et de gaz naturel, et grâce à une production accrue d'énergie hydro-électrique et de minerai de fer.

Des investissements considérables ont été faits dans le secteur de la fabrication et il semble que cette tendance se poursuive, notamment avec l'aménagement des parcs industriels West Royalty et Saint Eleanor. Les investissements gouvernementaux se sont élevés à environ \$10 millions. Par ailleurs, des subventions supplémentaires ont été accordées à diverses entreprises en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional; des prêts ont également été consentis par l'Industrial Enterprises Incorporated. La plupart des entreprises en cause oeuvrent dans le domaine de la transformation des métaux. Leur mise sur pied comportait des risques élevés, mais l'on espère qu'un noyau dynamique et rentable pourra subsister et s'étendre au fur et à mesure que s'amélioreront les conditions de la mise en marché des produits. De plus, on prévoit qu'un certain nombre d'entreprises nouvelles viendront s'installer dans ces parcs en raison du succès de ce noyau déjà en place, à condition que des normes de sélection plus rigoureuses soient imposées.

5.3 Les avantages des divers secteurs économiques

Les secteurs économiques de l'Ile-du-Prince-Edouard sont peu nombreux si l'on compare cette province à l'ensemble du pays. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture, la pêche, et l'industrie de la transformation des aliments. Dans chacun de ces secteurs, l'île se trouve cependant favorisée par rapport aux autres provinces.

Qu'un si petit territoire constitue une province représente un important avantage pour l'Ile-du-Prince-Edouard. En effet, la capitale, Charlottetown, dont la population atteint seulement 20 000 habitants, est le siège des fonctions publiques fédérale et provinciale. La présence des deux paliers de

gouvernement dans l'île, et surtout dans la capitale, incite les hommes d'affaires à venir s'y établir.

5.4 Les avantages géographiques

L'exiguïté du territoire donne très peu d'avantages géographiques comparatifs. En effet, la culture et la transformation de la pomme de terre, pour ne donner qu'un seul exemple, ne sont pratiquées que dans la région est du comté Prince.

La pêche se pratique partout et de nombreux ports de l'île sont pourvus d'entreprises de transformation du poisson. L'apparition de consortiums et la mise en marché de nouveaux produits entraîneront peut-être l'établissement d'entreprises en divers points de l'île qui ne sont pas encore exploités.

On s'inquiète dans certains milieux de la croissance lente des petites agglomérations par rapport à la croissance de la capitale et de la municipalité de Summerside. En effet, certaines personnes estiment que ces deux villes ne sont développées qu'au détriment des petites municipalités de l'île.

Par contre, on peut soutenir que si ces deux grands centres commerciaux de la province n'étaient pas en mesure d'offrir une grande variété de produits et des stocks suffisants, la province perdrait sa place sur le marché, au profit de Halifax et de Moncton.

Il importe cependant de reconnaître que les régions situées aux extrémités de l'île devront faire l'objet de projets de développement, parce qu'elles ont toujours connu un taux de chômage élevé qui a incité de nombreux habitants à quitter la province pour trouver du travail.

5.5 Les liaisons intersectorielles et interprovinciales

L'économie provinciale repose en grande partie sur le secteur primaire. La province doit obtenir à l'extérieur de son territoire la plupart des produits finis et des services qui lui sont nécessaires. Il en résulte que les liaisons intersectorielles sont limitées. Cependant, ces liaisons sont bien organisées dans le secteur de la pomme de terre, du porc et du homard, pour ce qui est de la culture au produit fini.

L'économie de l'île étant très ouverte, les liaisons économiques qu'a établies l'Ile-du-Prince-Edouard avec les autres provinces du pays sont très importantes. Les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ontario constituent des marchés importants pour les produits agricoles et de la pêche; de plus, la majorité des touristes qui visitent l'île chaque année

viennent de ces provinces. Par contre, l'île doit importer de ces provinces la plupart de ses produits manufacturés, en plus du bois d'oeuvre.

Des efforts vigoureux ont été déployés et se poursuivront sans doute afin d'améliorer la balance des paiements de la province. Ces efforts ont porté principalement sur l'augmentation des exportations (calculées tant en valeur qu'en quantité) et sur la réduction des importations. Le Market Development Centre a beaucoup contribué à l'augmentation des exportations, tout comme le succès de certaines industries qui se sont lancées dans les divers domaines de la commercialisation dont l'étiquetage, les études de marché et la promotion des ventes.

La substitution des importations se poursuit avec la diversification dans le secteur de la transformation des aliments, et grâce aux nouvelles entreprises qui fabriquent depuis peu de nouveaux produits.

5.6 Les secteurs économiques dominants

Au cours des cinq prochaines années, les secteurs économiques dominants devraient être le bâtiment, la transformation des aliments, la pêche et l'industrie forestière.

L'industrie du bâtiment a connu une forte augmentation depuis le début des années 70, tant en ce qui concerne les logements que les immeubles destinés à des organismes publics. Au cours des trois prochaines années, on entreprendra de nombreux projets de construction pour le compte de divers organismes. Mentionnons, par exemple, les projets suivants : la construction du siège social du ministère des Anciens combattants, l'aménagement projeté de l'hôpital Queen Elizabeth et la construction du complexe Charlottetown Area Development Corporation. Quand ces projets seront terminés, il se peut que les entreprises privées aient recours à l'industrie du bâtiment pour agrandir leurs installations, si les prévisions de production accrue dans les secteurs ayant fait l'objet de programmes gouvernementaux se concrétisent, notamment dans ceux de l'agriculture et de la pêche.

Les récoltes augmentent pour la plupart des produits agricoles; la production de pommes de terre n'échappe pas à cette tendance et fournit une part de plus en plus importante aux entreprises de transformation. L'essor de ces entreprises devrait se poursuivre grâce au perfectionnement du programme de mise en marché déjà appliqué avec succès. Les agriculteurs et les entreprises de transformation s'intéressent depuis peu à la culture du chou et d'autres légumes. La position privilégiée qu'occupe la province dans ce secteur de l'agriculture devrait

donner lieu à la création d'emplois et contribuer à une hausse de la valeur ajoutée, si l'on met en marche une action efficace dans ce domaine.

La production du porc s'est progressivement accrue depuis de nombreuses années. Les éleveurs ont fait des investissements importants dans leurs installations et le Conseil de mise en marché a pris les mesures nécessaires pour l'élevage d'une race de qualité supérieure. La croissance de la production du porc devrait donc se poursuivre au cours des prochaines années. La maison Canada Packers a choisi d'établir son usine régionale de transformation du porc à Charlottetown. Tous ces facteurs viennent expliquer l'accroissement de 20 % de la production en 1979 par rapport à 1978, accroissement qui devrait se poursuivre à moyen terme et constituer une source d'emplois et de revenus pour toutes les régions de l'île.

La décision du Canada de repousser les limites des eaux territoriales à 200 milles devrait avoir certaines répercussions favorables sur l'industrie de la pêche de la province. La pêche au homard, qui constitue la principale activité de cette industrie, ne sera cependant pas sérieusement touchée par ce changement. Il est à noter que la fabrication de produits de meilleure qualité, conjuguée à des mesures plus rigoureuses de commercialisation et d'établissement des prix, contribuera à une hausse des revenus bruts des pêcheurs. Les pêcheurs côtiers pourront prendre de nouvelles espèces de poisson, ce qui prolongera leur saison de travail et celle des entreprises de transformation. L'aménagement d'installations de réfrigération convenables permettra également de prolonger la saison de la transformation et de la mise en marché des produits. Les pêcheurs de l'île pourront peut-être se livrer à la pêche hauturière et l'on pourra promouvoir, à ce chapitre, des ententes avec des pays étrangers.

La croissance des secteurs d'activité énumérés ci-dessus devrait entraîner la croissance du secteur de la fabrication, par exemple, dans le domaine des sous-produits; l'installation d'une entreprise de fabrication de boîtes en carton, bien que petite à l'échelle nationale, pourrait avoir des répercussions considérables sur l'économie de la province.

L'exploitation du bois comme source d'énergie sera peut-être une solution économique à l'augmentation continue du prix du pétrole. Il semble exister de nombreuses possibilités dans le domaine de la recherche appliquée et il est possible, du point de vue technologique, de faire du bois l'une des principales sources énergétiques de l'île, ce qui entraînera la création de nouvelles industries. De plus, l'application éventuelle du programme de reboisement favorisera sans doute l'installation de nouvelles entreprises dans l'île.

5.7 Les secteurs d'une possible intervention gouvernementale

C'est dans le domaine de la commercialisation, qui comprend la recherche en matière d'étiquetage, la promotion commerciale, la création de nouveaux produits, les études de transport, que l'intervention gouvernementale pourrait être la plus fructueuse. Comme déjà mentionné précédemment, il existe des possibilités de croissance très prometteuses dans de nombreux secteurs, en particulier dans celui de la transformation des aliments.

En supposant que les programmes actuels dans ce secteur soient énergiquement appliqués, le gouvernement fédéral pourrait participer à la création d'un centre d'information sur les produits alimentaires.

Le principal objectif d'un tel centre serait de concevoir et de produire, sur une base commerciale, de nouveaux produits pour lesquels il existe déjà une demande sur un marché dont l'évolution est extrêmement rapide. Ces nouveaux produits devraient évidemment être fabriqués à partir des matières premières de l'île. Les entreprises de fabrication de l'île sont actuellement trop limitées pour entreprendre une telle étude qui, cependant, est absolument indispensable à leur survie.

Le manque d'envergure des industries de l'île soulève de nombreuses difficultés sur le marché. Ces petites entreprises sont dans l'impossibilité de faire concurrence lors de l'exécution des commandes importantes, passées à intervalles réguliers, par les grandes chaînes d'alimentation. Une des mesures prises pour surmonter cette difficulté a été la création du consortium Northumberland Seafoods oeuvrant dans le domaine de la pêche. De nombreuses entreprises devraient faire appel à ce type de mesure dans les prochaines années.

Les industries de fabrication qui n'utilisent pas les matières premières de la province auront également besoin d'aide pour la mise en marché de leurs produits. Ces entreprises, dont l'établissement assurera une diversification de l'économie, éprouvent des besoins de commercialisation bien particuliers, notamment celui d'un réseau distribution-vente. Le gouvernement peut aider ces entreprises à lancer, par exemple, un système de forfaits : ce projet nécessiterait la mise en place d'un plan de commercialisation et d'un réseau de mise en marché, et l'utilisation des principales méthodes de marketing.

Il sera extrêmement important pour le gouvernement fédéral, et en particulier pour le MEER, d'assurer une progression harmonieuse du transfert au secteur économique des subventions et programmes d'aide préalablement axés sur le

secteur social sans freiner ou faire éclater l'économie de la province. Cette transition appellera la collaboration de l'entreprise privée qui pourra, par exemple, oeuvrer dans les secteurs dont l'administration centrale s'écartera.

A moyen terme, de nouveaux champs d'action continueront de solliciter l'appui du gouvernement, mais les systèmes adoptés par le MEER semblent assez souples pour répondre à ces nouveaux besoins.

6. RESUME ET CONCLUSIONS

L'Ile-du-Prince-Edouard a réalisé des progrès sensibles dans la plupart des secteurs sociaux, par exemple en ce qui a trait au niveau d'instruction de la population et au nombre de logements disponibles. De plus, les indicateurs économiques se rapprochent actuellement de la moyenne nationale. En insistant davantage sur une action d'ordre économique plutôt que social, on estime pouvoir réaliser d'importants progrès.

A court terme, cette croissance dépendra dans une large mesure des progrès réalisés dans l'exploitation des matières premières produites dans l'île. Le secteur de la fabrication connaîtra des hausses de production dans certains domaines. Le niveau d'activité de l'industrie du bâtiment se maintiendra au niveau actuel.

L'accroissement continu du prix du pétrole favorisera l'utilisation d'autres sources d'énergie. Ainsi, on prévoit que le bois, dans les prochaines années, sera de plus en plus utilisé pour répondre aux besoins énergétiques de la province. Cet état de choses contribuera au bien-être économique de la population et permettra d'équilibrer la balance de paiements.

Ainsi, la mise en oeuvre des programmes gouvernementaux dans certains secteurs déterminés permettra à l'économie de l'Ile-du-Prince-Edouard de se comparer plus favorablement à l'économie canadienne.

